

SOCIETE CIVILE D'AVOCATS | Assistance, Conseils et Représentation judiciaires.



MA.K. ETUDES
SOCIÉTÉ CIVILEE D'AVOCATS

PRESENTATION ET OFFRE DE SOUMISSION DE LA SOCIETE CIVILE D'AVOCATS



**Avocats d'Affaires | Mandataires en Mines et Carrières
Mandataires en Propriété Industrielle**

25B, avenue OUA, immeuble Fleurise21, au 5ème niveau, local 504, commune de Ngaliema
Bureau : +243810058132 Tél : +243810036477 E-mail : munayala.rdc@gmail.com

1. PRÉSENTATION

La Société Civile d'Avocats « MAK » est un Cabinet d'Avocats d'affaires créé conformément à l'Ordonnance n°79-028 du 28 septembre 1979 portant organisation du Barreau, du corps des défenseurs judiciaires et du corps des mandataires de l'État, du Règlement Intérieur Cadre des Barreaux de la République démocratique du Congo du 19 Août 1987 tel que modifié par décision n°04/CNO du 24 Février 2001 et des autres décisions de principe du Conseil National de l'Ordre des Avocats en vigueur, d'une part, et d'autre part, au Décret du 04 mai 1912 relatif au régime applicable aux Sociétés civiles (Bulletin officiel, P.530) suivant l'attestation n°3116/2013 du 1er Février 2013 du Greffier Divisionnaire du Tribunal de Commerce de Kinshasa/Gombe ayant son siège social au 25B, avenue OUA, immeuble Fleurise21, au 5ème niveau, local 504, commune de Ngaliema.

Elle existe depuis le 15 août 2009, d'abord sous la dénomination de Cabinet GUY MAFUTA et Associés, puis sous la dénomination de Société Civile d'Avocats « MAK » par la souscription des actions des autres associés et actuellement sous la dénomination de Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » avec le rachat des certaines parts sociales.

Les statuts sociaux de la Société Civile d'Avocat adoptés à l'unanimité de ses actionnaires a été dument notariés en date du 17 septembre 2013, suivant acte notarié n°5297/2012 Fol 192 Vol I, du Directeur-Chef de services de chancellerie et Garde des sceaux et Droits Humains à Kinshasa/Gombe, agissant conformément aux prescrits des articles 10 et 13 de l'Ordonnance-Loi n°66/344 du 9 juin 1966 relative aux actes notariés, ainsi qu'à l'Ordonnance n°12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères et régulièrement publié au journal officiel de la RDC, à Kinshasa, le 15 mars 2013, 54ème année, Deuxième partie, numéro 6, colonnes ou pages 176.

Elle est composée d'une quinzaine d'Avocats – Collaborateurs qui appartiennent, selon le cas, au Barreau de Kinshasa/Matete, au Barreau de Matadi, au Barreau de Bandundu, Barreau de Mbandaka, Barreau de Goma et Lubumbashi en République démocratique du Congo. Elle est assistée par un Secrétariat optimal, un service d'accueil et un pool d'informatique de qualité.

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » détient en outre, le titre ou la qualité de Mandataire en Mines & Carrières suivant arrêté ministériel n°0597/CAB MIN/MINES/01/2013 et de Mandataire en Propriété Industrielle suivant le certificat d'agrément n°018/MPI/2021.

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » est une entité juridique citoyenne disposant d'un numéro d'impôt A2304189E, de la prise en charge fiscale n°7953 DGI/DUIK/CDI/JEM/2013 et de l'avis d'assujettissement à la taxe sur la Valeur ajoutée n°1626/DGI/DUI/CDI/JEM/TVA/2013.

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » est richement spécialisée dans le domaine du droit des Affaires, en ce compris, le droit bancaire, droit OHADA, le droit des sociétés commerciales, le droit commercial général, le droit immobilier, le droit des assurances, le droit de la communication et postes, le droit minier, le droit environnemental, le droit de transport routier, maritime, fluvial et aérien, la procédure simplifiée de recouvrement et voies d'exécution forcée, les procédures de droit commun en général (Procédure civile, procédure pénale, procédure administrative et fiscale) et procédures spécifiques devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, CCJA en sigle.

Elle est composée d'une quinzaine d'Avocats – Collaborateurs qui appartiennent, selon le cas, au Barreau de Kinshasa/Matete, au Barreau de Matadi, au Barreau de Bandundu, Barreau de Mbandaka, Barreau de Goma et Lubumbashi en République démocratique du Congo.

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » détient en outre, le titre ou la qualité de Mandataire en Mines & Carrières suivant arrêté ministériel n°0597/CAB MIN/MINES/01/2013 et de Mandataire en Propriété Industrielle suivant le certificat d'agrément n°018/MPI/2021.

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » est une entité juridique citoyenne disposant d'un numéro d'impôt A2304189E, de la prise en charge fiscale n°7953 DGI/DUIK/CDI/JEM/2013 et de l'avis d'assujettissement à la taxe sur la Valeur ajoutée n°1626/DGI/DUI/CDI/JEM/TVA/2013.

La compétence, la délicatesse, la diligence, la discrétion et la loyauté sont des vertus qu'assurent ses membres.

Secrétariat : Bureau : +243810058132 Tél : + 243 81 00 36 477

Mail : munayala.rdc@gmail.com

Nos heures d'ouverture Tous les jours, exceptés les samedis et dimanches De 8h30 à 19 h00





2. SIEGE SOCIAL DU CABINET

Le Cabinet d'Avocats « MA.K. Études » a son siège social au numéro 25B, avenue OUA, immeuble Fleurise21, au 5ème niveau, local 504, commune de Ngaliema, à Kinshasa, Ville –capitale de la République démocratique du Congo avec des extensions dans 5 autres provinces dont le Haut-Katanga, le Lualaba, le Kongo-Central, le Kasai, Nord-kivu.

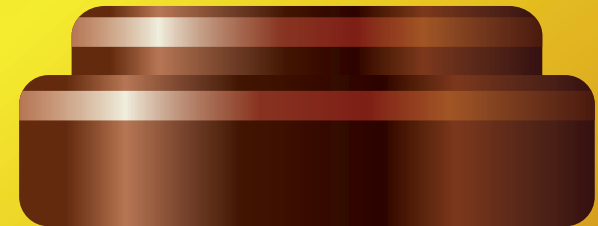


Secrétariat : Bureau : +243810058132
 Mail : maketudes@gmail.com
 Nos heures d'ouverture Tous les jours,
 exceptés les samedis et dimanches De
 8h30 à 19 h00



3. DOMAINE DE COMPETENCES

Comme introduit dans la brève présentation de La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » celle-ci est richement spécialisée dans le domaine du droit des Affaires, en ce compris, le droit bancaire, droit OHADA(le droit des sociétés commerciales, le droit commercial général, le droit des sûretés, les procédures simplifiées de recouvrement des créances et voies d'exécution forcée, les procédures collectives d'apurement), le droit de la communication et postes le droit des assurances, le droit minier, le droit environnemental, le droit de transport routier, maritime, fluvial et aérien, le droit fiscal, la procédure simplifiée de recouvrement et voies d'exécution forcée, les procédures de droit commun en général (Procédure civile, procédure pénale, procédure administrative et fiscale) et procédures spécifiques devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, CCJA en sigle.



A titre indicatif :

1. Dans le domaine OHADA,

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » accompagne sa clientèle respectivement dans ou sur :

- La conception et la rédaction des statuts sociaux, l'authentification desdits documents sociaux jusqu'à la création desdites sociétés commerciales,
- La rédaction des procès-verbaux de l'Assemblée Général, conseil d'Administration, du Comité de Gestion, et les actes d'authentification et publicité y afférents ;
- La gouvernance optimale des sociétés commerciales ;
- La rédaction des conventions standards, des conventions de bail professionnel et du personnel, bref, tous les actes juridiques liant la société commerciale concernée ;
- Le montage financier aux fins d'obtention du crédit bancaire ou financier ;
- Les contrats de partenariat, joint-venture ;
- La tenue des déclarations fiscales ou parafiscales, suivi devant l'Administration fiscale ou parafiscale ainsi que la gestion efficiente de tous les contentieux y découlant ;
- La représentation devant l'Administration publique, en général, et spécialement, devant l'Inspection du travail,

l'inspection judiciaire ou Police, Parquets, Cours et Tribunaux compétents ;

- La gestion efficiente des saisies judiciaires et/ou fiscales ;
- Le recouvrement des créances difficiles ou désespérées ;
- Les actions ou défenses en matières des procédures collectivement d'apurement du passif (règlement préventiuou concordat judiciaire, liquidation volontaire ou forcée) ;
- La prise des garanties financières, immobilières (hypothèque, privilège, novation, dation en paiement), mobilières (gage, nantissement, privilèges),
- Bref, tous les actes juridiques et judiciaires tendant à la défense des intérêts des sociétés commerciales concernées, etc ;

2. Dans le domaine minier,

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » accompagne sa clientèle respectivement dans ou sur :

- La conception et la rédaction des statuts sociaux des sociétés minières, coopératives minières, des bureaux d'études environnementales, leur authentification jusqu'à la création effective desdites sociétés ou entités respectives ;
- L'obtention des titres miniers et de carrières, la facilitation administrative et constitution des dossiers de mandataires en mines et carrières, ainsi que de tous les actes d'agrément ;
- La rédaction des contrats de joint-venture, d'association momentanée, d'amodiation, et cession ainsi que dans le suivi des actes-subséquents ;

- La recherche des bureaux d'études référencés pour les études financières et environnementales, les études d'exploitation ou financière ;
- La prise des sûretés (hypothèques ou gages) ;
- Les facilitations de négociations avec les populations autochtones ;
- La gestion optimale des déclarations fiscales, parafiscales ou douanières ;
- Les démarches administratives d'obtention du bénéfice spéciale du régime fiscal ou douanier, notamment les mesures d'enlèvement d'urgence ;
- La diligence de différents recours administratifs, judiciaires voire arbitraux des litiges présents ou futurs ;

3. Dans le domaine de propriété intellectuelle ou industrielle,

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » accompagne sa clientèle respectivement dans ou sur :

- La protection juridique des œuvres d'esprits (art, littérature, poésie, musique etc), invention scientifique ou technologique, les marques, dénominations, licences, les fonds de commerce ;
- La facilitation et l'obtention des brevets ;
- La facilitation et l'obtention de la qualité des mandataires en propriété intellectuelle en faveur des intéressés
- Les formations spécifiques en faveur des auteurs, artistes, juristes, administratifs sur la législation en la matière ;
- Le recours administratifs ou judiciaires relatifs à la propriété intellectuelle ou industrielle ;

4. Dans le domaine immobilier,

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » accompagne sa clientèle respectivement dans ou sur :

- La conception et la rédaction des statuts sociaux des agences immobilières, leur authentification jusqu'à l'obtention de leur agreement devant l'autorité tutélaire ;
- L'achat, cession ou vente des terres arables, agricoles, et résidentiels et également des villas, immeubles, appartements et parcelles ;
- La rédaction des actes juridiques d'achat, de cession ou de vente desdites terres ;
- La représentation des parties intéressées devant l'Administration publique, en général et foncier, en particulier ;
- L'obtention de titres d'occupation, de location et des certificats d'enregistrements ;
- Les procédures de suretés notamment l'hypothèque conventionnelle, légale ou judiciaire ;
- Les recours administratifs et judiciaires relatifs au domaine immobilier privé ou public ;

5. Dans le domaine des assurances,

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » accompagne sa clientèle respectivement dans ou sur :

- La conception et la rédaction des statuts sociaux, leur authentification jusqu'à la création desdites sociétés des assurances ;
- La gestion des procès-verbaux et divers autres actes juridiques touchant à la vie de la société telle qu'abondamment

développée au point relatif aux sociétés commerciales ;

- La constitution des dossiers d'obtention des agréments ainsi que de leurs suites ;
- La recherche des Bureaux d'études spécialisées en matière des assurances aux fins d'établir par échelle de valeur, les secteurs à fort risques ou non, les personnes à fort risques ou non, de manière à orienter, les sociétés commerciales dans la fixation de la grille des primes d'assurances à souscrire ;
- Les propositions des assurances spécifiques à certaines catégories des professions libérales, paraétatiques et autres ;
- La déclaration et souscription des assurances ;
- L'examen des cahiers de charges ;
- La gestion des litiges naissant des déclarations des sinistres et leurs suites ;
- Bref, la représentation administrative des sociétés d'assurances et judiciaire dans le secteur des assurances ;
- La recherche des Bureaux d'Études qualifiés pour l'Étude d'impact environnemental ;
- La protection juridique contre les empiètements et toute forme de troubles de jouissance de fait ou de droit;
- Le recouvrement des produits d'assurances ;
- Les recours administratifs, judiciaires voire arbitraux en matière d'assurances ;

6. Dans le domaine des énergies (électricité et eau),

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » accompagne sa clientèle respectivement dans ou sur :

- La conception et la rédaction des statuts sociaux et la création desdites sociétés ;
- La gestion des procès-verbaux et divers autres actes juridiques touchant à la vie de la société telle qu'abondamment développée au point relatif aux sociétés commerciales ;
- La constitution des dossiers d'obtention d'agréments ainsi que de leurs suites ;
- L'examen des cahiers de charges ;
- La recherche des bureaux d'études pour les impacts environnementaux ;
- Les recours administratifs, judiciaires voire arbitraux en la matière ;

7. Dans le domaine fiscal proprement dit,

La Société Civile d'Avocats « MA.K. Études » accompagne sa clientèle respectivement dans ou sur :

- La gestion des déclarations des impôts, taxes ou droits dus à l'Etat et leur paiement (apurement) ;
- La gestion efficiente du précontentieux et contentieux fiscal ou parafiscal ;
- La parfaite connaissance des services compétents afin de solutionner tous différents présents ou futurs à la force de la loi ;

4. MAÎTRE GUY MAFUTA KABONGO, LE GÉRANT : PROFIL

Maître Guy MAFUTA KABONGO est Avocat près la Cour d'Appel de Kinshasa/Matete depuis 2005 et inscrit au tableau du conseil de l'ordre du même Barreau après avoir renouvelé son serment.

A ce jour, il exerce comme avocat d'Affaires et Expert consultant auprès de quelques Banques de la place et entreprises du portefeuille de l'Etat.

Un personnage dans la vie publique du pays :

En 2005, Maître Guy MAFUTA KABONGO a été sollicité pour assumer les fonctions de Conseiller juridique du Secrétariat Général du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la démocratie, PPRD en sigle, une équipe qui va remporter les élections présidentielles en 2006.





De novembre 2007 à novembre 2016, il est nommé Assistant du ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel. Il lui revenait en tant qu'assistant du Ministre, d'analyser tous les projets d'accords et contrats entre le Ministère (le Gouvernement dans le secteur de l'Éducation) et les partenaires nationaux et internationaux. Ce statut lui a permis de découvrir le Congo profond dans toute sa diversité culturelle et aussi les salons internationaux où se traitent les questions liées à l'éducation (UNESCO, OIF, ADA, CONFEMEN...)

En décembre 2008 il participe à la formation en « Choix stratégiques en matière de réformes éducatives : Impératif de la qualité » organisée par l'Institut de la Banque Mondiale en Tunis



En décembre 2009 il prend également part à la formation à la 10ème session « Chief Justices of the World » sur la résolution des conflits et la justice organisée en Inde par The City Montessori School.

De son passage à dans le secteur de l'enseignement, il a été le point focal du Gouvernement et a dirigé l'étude du projet d'assurance-maladie qui a donné lieu à la Mutuelle de Santé des Enseignants (MESP, Mutuelle agréée) dont il en a assumé la gestion pendant sept ans.



Maître Guy MAFUTA KABONGO a fortement contribué dans la proposition de loi sur les principes fondamentaux applicables aux mutualités.





NIVEAU D'ETUDES

Maître Guy MAFUTA KABONGO est détenteur d'une licence en Droit de l'Université de Kinshasa, option Droit Économique et social.

Il est diplômé du Collège des Hautes Études de Sécurité et de Défense, CHESD 2023 et détient un Master Exécutive en « Politiques et Management pour le Développement du Potentiel Africain » à l'Université Sciences Pô de Paris.

ATOUTS

Avocat d'Affaires, il détient le statut de Mandataire en Mines et Carrières.

Député Nationale élu en 2018 et réelu en 2023: Cette qualité lui confère le pouvoir constitutionnel de faire des propositions de lois sur des matières non légiférées, lacunaires et mêmes ambiguës et aussi d'atteindre des résultats par des solutions juridiques et politiques.

Au sein de l'Assemblée nationale, l'honorable Guy MAFUTA KABONGO assume les hautes fonctions du Président de la Commission Économique, Financière et Contrôle Budgétaire.





• ————— •



• ————— •



• ————— •



• ————— •

A ce titre, il a responsabilité de coordonner l'examen approfondi du Budget de l'État, de contrôler l'exécution du budget par le Gouvernement. Ce statut le met en relation avec tous les décideurs dans le secteur des finances et économie du pays, une valeur ajoutée à la profession.

Il détient en outre une convention avec la République.

Sportif et encadreur de la jeunesse : Il est président d'un club de football évoluant au championnat national de football du Congo dont la notoriété n'est pas à démontrer.



MA.K. ETUDES

SOCIÉTÉ CIVILE D'AVOCATS

Pour la Société Civile d'Avocats « MAK »

Guy MAFUTA KABONGO

Député National, Avocat- Gérant